



# PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUE-E-S DES VERTS SUISSES DU 23.01.2021 EN LIGNE, 10H30 – 16H15

Présidence du jour : Balthasar Glättli (président des VERTS suisses et conseiller national ZH).

Excusé-e-s : Manuela Weichelt-Picard (conseillère nationale ZG), entre autres.

## ACCUEIL

Balthasar Glättli (président des VERTS suisses et conseiller national ZH) ouvre l'Assemblée à 10h30 et donne les indications pratiques pour cette assemblée en visioconférence.

*Sont nommé-e-s scrutatrices et scrutateurs : Rahel Estermann, Maja Haus, Natalina Töndury.  
L'assemblée compte environ 180 participant-e-s.*

## MESSAGE DE BIENVENUE

Magali di Marco (candidate au Conseil d'Etat VS) accueille les participant-e-s. 2021 est une année d'élections cantonales en Valais, les VERTS font campagne pour le Conseil d'Etat avec deux candidates, et pour le Conseil général avec une liste verte très bien fournie. Entre les changements climatiques de plus en plus visibles et le potentiel du canton pour des énergies durables, l'enjeu est grand et la campagne bat son plein.

## DISCOURS PRESIDENTIEL

Balthasar Glättli (président des VERTS suisses et conseiller national ZH) rappelle le point de départ de son engagement chez les VERTS, qui est toujours d'actualité : sortir d'une société de consommation qui définit l'être par son avoir pour mettre en place une société plus écologique, plus libre et plus solidaire. La Suisse n'a encore adopté aucune stratégie pour maîtriser la pandémie et assurer un avenir plus vert et plus social. C'est notre responsabilité de VERTS de proposer un plan pour un cadre économique et social démocratique qui permette de vivre autrement et mieux, dans le respect de nos ressources comme des libertés les plus fondamentales pour chacun-e. Il est grand temps de transformer en profondeur notre société et notre économie. ([discours](#)).

## POINT-FORT « CLIMAT »

### PLAN CLIMAT

Delphine Klopfenstein Broggini (conseillère nationale GE, membre de la CEATE-N) et Bastien Girod, (conseiller national ZH, président de la CEATE-N) présentent les grandes lignes de ce plan climat. La première version du mois d'août 2020 a été retravaillée, suite à une large consultation interne et externe, la mise à jour a été ensuite discutée avec les Jeunes Vert-e-s, le groupe parlementaire, la direction et des scientifiques, pour aboutir à la version actuelle.

Ce plan a trois objectifs, la neutralité CO2 pour 2030, la neutralité aussi à l'extérieur du pays en 2040, et enfin un bilan CO2 positif après 2040. Il prévoit une feuille de route sur le plan politique,

et pour transformer l'économie et la société en profondeur, et il est complété par des papiers de position rédigés ou en cours (agriculture, mobilité, Green New Deal, etc..).

Comparé au plan climat des Jeunes VERTS, il y a beaucoup en commun dans cette nouvelle version, mais on vise 2040 et non 2030, car cela nous paraît impossible avant.

Procédure : Delphine Klopfenstein Brogginini fait la modération. Il y a près de 80 amendements. Il est prévu de traiter un premier volet avec les trois amendements généraux, puis les amendements de contenus : pour ceux que la direction a approuvés ou qui sont juste rédactionnels, ils ne seront pas d'office soumis au vote mais seulement sur demande des participant-e-s et sinon la proposition de la direction sera considérée comme acceptée.

Pour les autres, l'auteur aura la parole sur la proposition de la direction, puis discussion et vote.

Enfin les amendements rédactionnels figurent en fin du document.

Décisions de l'Assemblée et propositions pour les amendements. Les procédures de vote sont rappelées aux participant-e-s, et des captures d'écran seront archivées.

### **Amendements généraux :**

Suite à plusieurs interventions, les trois amendements généraux A1,2 et 3 sont votés séparément

- Amendement A01 : discussion et vote

*Vote sur l'amendement / Antrag A01 : il est refusé par 98 non, 45 oui et 7 abstentions*

- Amendement A02 : discussion et vote

*Vote sur l'amendement / Antrag A02 : il est refusé à une claire majorité*

S'il est refusé, Daniel Wiener (BS) a demandé un vote sur un sous-amendement qui reprend le texte du A02, mais avec la date de 2040 pour réduire de 100% les émissions internes.

*Vote sur le sous-amendement Wiener A02a : il est accepté*

- Amendement A03 : discussion et vote

*Vote sur l'amendement A03 : il est refusé par 79 non, 56 oui et 20 abstentions*

Dominik Waser (JV, ZH) propose un nouvel amendement spontané. Selon les statuts, il doit être rédigé dans les deux langues et l'Assemblée doit d'abord être d'accord de le voter.

*Vote sur la possibilité de voter sur l'amendement spontané de Dominik Waser : c'est accepté. La proposition va être rédigée et sera présentée plus tard au vote, voir plus loin (\*).*

### **Autres amendements de contenus :**

- Amendement A04 : la direction propose de le refuser et d'accepter son contreprojet

*Vote sur le contreprojet de la direction pour le A04 : le contreprojet est accepté*

Les amendements A05 et A06, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendements A07 et A08 : la direction propose deux votes : d'abord une nouvelle formulation du A07 sans date, puis de fixer une date selon le A08, qui serait alors refusé au profit du A07 final.

*Vote sur la reformulation du A07 sans date : c'est accepté*

*Vote sur la date de 2025 à intégrer dans le texte du A07 et en remplacement du A08 : c'est accepté*

- Amendement A09 : la direction propose de le refuser et d'accepter son contreprojet

*Vote sur le contreprojet de la direction sur l'amendement A09 : le contreprojet est accepté*

Les amendements A10, A11, A12 et A14, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote. Marcel Wüthrich (BE) demande un vote sur l'amendement A13

*Vote sur l'amendement A13 : il est accepté*

- Amendement A15 : Julia Küng (JV, ZG) maintient l'amendement des JV avec la date de 2023 :

*Vote sur l'amendement A15 : il est accepté par 64 oui, 48 non et 11 abstentions*

Les amendements A16 à A22, acceptés par la direction sont adoptés sans demande de vote. Kaj Klaue (TI) note une correction à faire dans la version en français des A15 et A16 : c'est l'immatriculation des nouveaux véhicules qui ne sera plus possible. C'est noté.

- Amendement A23 : les auteurs (JV) sont d'accord avec le contreprojet de la direction, c'est donc accepté.

Les amendements A24 à A28, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendement A29 : Reto Diener maintient sa formulation d'origine

*Vote sur l'amendement A29 : il est accepté*

L'amendement A30, accepté par la direction, est adopté sans demande de vote.

- Amendement A31 : contreprojet de la direction.

*Votes sur l'amendement A31 :*

*- le contreprojet de la direction est refusé par 65 non, 52 oui et 6 abstentions.*

*- l'amendement A31 de Luzius Theiler est adopté par 52 oui, 46 non et 17 abstentions (vote sur demande de Daniel Wiener après la pause)*

Les amendements A32 à A42, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendement A43 : proposition de la direction d'ajouter une phrase, l'auteur est d'accord. Marco Rudin (TI) propose d'ajouter aussi les bus à hydrogènes /Wasserstoffbusse et pas seulement les bus électriques. C'est accepté par la direction, pas de demande de vote.

Les amendements A44 à A46, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendement A47 : après argumentaire des JV (Oleg Gafner), la direction est d'accord d'accepter la 1<sup>ère</sup> phrase, mais pas la seconde. Votes :

*Vote sur l'amendement A47 :*

*- vote sur la 1<sup>ère</sup> phrase avec délai à 2023 : cette phrase est acceptée*

*- vote sur la 2<sup>e</sup> phrase avec interdiction totale dès 2030 : cette phrase est refusée*

L'amendement A48, accepté par la direction, est adopté sans demande de vote.

L'amendement A49 est retiré par son auteur, Christof Studhalter (LU), au profit du A50 reformulé avec les VERTS BS : remplacer *alternative* Baumaterialien par *regionale natürliche* Baumaterialien

- Amendement A51 : Denis Ruyschaert (GE) propose une modification (soit 100% de produits régionaux, soit maximum de produits bio). La direction reste sur la formulation d'origine.

*Vote sur l'amendement A51 tel que sur le document : il est accepté*

Les amendements A52 à A61, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendement A62 : les auteurs (JV) sont d'accord avec le contreprojet de la direction, c'est adopté sans demande de vote.
- Pierre Eckert (GE) souhaiterait revenir sur le A55 des VERTS VD et proposer une modification de formulation, mais l'amendement a déjà été accepté.

Amendement A 64 : la direction propose de le refuser, l'amendement A14 adopté proposant déjà un document approfondi sur les finances durables.

*Vote sur l'amendement A64 : il est accepté par la majorité*

Les amendements A65 à A68, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

### **Amendements rédactionnels :**

Delphine Klopfenstein propose de ne pas les aborder en détail, le retard sur l'horaire ne le permettant pas, mais de signaler s'il y a un problème. Sinon la version de la direction sera adoptée.

Valentine Python (conseillère nationale VD) demande une correction dans la traduction de l'amendement R01 : le terme Klimawandel ne doit pas être traduit par réchauffement climatique.

La direction va voir avec Valentine et informer les auteurs (VERTS BS) pour la formulation adéquate.

Un développement du chapitre sur l'adaptation au changement climatique est déjà prévu selon demande des VERTS VD et de Valentine Python.

### **Retour sur l'amendement spontané proposé par Dominik Waser (JV, ZH).**

Texte écrit proposé à l'Assemblée, qui remplacerait l'A01 et l'A02, refusés, voir plus haut, (\*):

1. Die Schweiz soll im Jahr 2035 Netto-Null (Klimaneutralität) erreichen, wobei auch die importierten (grauen) Emissionen miteingerechnet werden. Letztere sollten soweit wie möglich reduziert und die verbleibenden Mengen kompensiert werden.

1. La Suisse doit d'ici 2035 atteindre la neutralité climatique à l'interne, y compris les émissions importées (grises). Ces dernières devraient être réduites au maximum et les émissions restantes compensées.

2. Bis 2030 soll die Schweiz Netto-Null erreichen, wobei 75% der Emissionen im Inland reduziert werden. Eine Kompensation der inländischen Emissionen im Ausland ist nicht möglich.

2. La Suisse doit atteindre zéro émissions nettes d'ici à 2030, les réductions se faisant à 75% dans le pays. Les compensations des émissions suisses à l'étranger n'est pas possible.

Présentation par Dominik Waser, discussion et vote :

*Vote sur l'amendement spontané de Dominik Waser : il est refusé*

### **Vote final :**

*Vote final sur le plan-climat ainsi amendé : il est accepté à une très grande majorité*

Le plan climat est donc adopté par l'Assemblée.

## **POINT FORT « CYBERPOLITIQUE »**

### **RÉSOLUTION**

Rahel Estermann (cheffe de la section politique des VERTS suisses, membre du groupe de travail des VERTS suisses sur la cyber-politique) et Liliane Galley (membre du groupe de travail des VERTS suisses sur la cyber-politique) présentent la résolution. La transition numérique est aussi une actualité. Pionniers dans le positionnement politique sur le sujet, les VERTS avaient adopté en 2012 une première résolution, il est temps aujourd'hui pour une nouvelle résolution adaptée aux défis actuels. La transition numérique constitue un potentiel considérable pour rendre nos vies plus écologiques, sociales et démocratiques. Mais l'espace numérique et ses possibilités recèlent également un certain nombre de dangers auxquels nous voulons répondre par des propositions politiques. En tant que VERTS, nous voulons que nos valeurs - protection de l'environnement, gestion durable, cohésion sociale, démocratie et droits de l'homme - se reflètent dans l'espace numérique, qui doit être conçu en conséquence.

Le projet a été envoyé en consultation interne, sur une plateforme en ligne. 32 amendements et 14 commentaires détaillés ont amené une plus-value du projet initial, dont le résultat est présenté dans le document actuel. Il reste 7 propositions d'amendements. Voir le document envoyé. La procédure est la même que pour le plan climat.

Les amendements 1 à 4, acceptés par la direction, sont adoptés sans demande de vote.

- Amendement 5 : la direction propose un contreprojet. L'auteur Martin Stohler (BS) serait d'accord avec le contreprojet, mais avec deux compléments : ajouter des exemples concrets de cryptomonnaies entre parenthèses dans la première phrase, et mentionner non seulement les lois, mais aussi les Etats /Staaten dans la dernière phrase. La direction est d'accord.

Beat Hess (ZH) propose d'ajouter une phrase pour signaler la consommation énergétique de ces cryptomonnaies. La direction est d'accord.

Le contreprojet de la direction ainsi complété est accepté, sans demande de vote.

- Amendement 6 : les VERTS FR (Bettina Beer) sont d'accord avec le contreprojet, qui est donc accepté, sans demande de vote.

L'amendement 7, accepté par la direction, est adopté sans demande de vote.

Remarques générales :

Ursula Schaffner (BE) rappelle que le monde analogique ne disparaît pas, il faut donc envisager les ressources nécessaires pour les deux mondes, numérique et analogique, dans la suite de nos réflexions. Rahel en prend note.

Marcel Wüthrich souhaiterait éventuellement une modification rédactionnelle. Il est invité à s'adresser au secrétariat général pour cela.

Vote final sur la résolution :

*Vote sur la résolution ainsi amendée : elle est acceptée avec une large majorité*

## **VOTATIONS FEDERALES DU 7 MARS 2021**

### **LOI SUR LES SERVICES D'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE LSIE**

Sibel Arslan (conseillère nationale BS, membre de la CAJ-N) présente la loi. Voir argumentaire.

Le besoin n'est pas contesté, il faut une identité électronique, mais elle doit être fournie et gérée par l'Etat. Dans ce projet, ce seront des entreprises privées qui la fourniront. Cette privatisation est un aveu de banqueroute électronique de l'Etat, qui se dit incapable de la fournir. Ce n'est pas acceptable, l'Etat doit garder la main et s'en donner les moyens comme le font d'autres pays.

La direction et le groupe parlementaire recommandent à l'unanimité le non à la loi.

Pas de demande de discussion.

*Vote sur la loi : elle est refusée à l'unanimité*

### **INITIATIVE POUR L'INTERDICTION DE SE DISSIMULER LE VISAGE**

Lisa Mazzone (conseillère aux Etats GE, vice-présidente du groupe parlementaire) présente l'initiative. Voir argumentaire.

Cette loi vise clairement les femmes portant la burqa. Tout d'abord cela concernerait très peu de personnes, 20 à 30 sur les env. 400'000 personnes de confession musulmane en Suisse. Ensuite dans la loi actuelle on peut déjà demander de se découvrir pour une vérification d'identité, et on peut aussi condamner une obligation qui serait faite de porter la burqa. L'argument de la protection des femmes ne joue donc pas. L'arrière fond d'islamophobie est bien visible dans cette initiative, qui crée un problème qui n'existe pas pour stigmatiser et attiser la peur et la haine.

La direction et le groupe parlementaire recommandent à l'unanimité le non à cette initiative.

Pas de demande de discussion.

*Vote sur l'initiative : elle est refusée à l'unanimité*

### **ACCORD DE PARTENARIAT DES PAYS DE L'AELE AVEC L'INDONÉSIE**

L'Assemblée des délégué-e-s du 24 octobre 2020 s'est déjà prononcée contre cet accord et en faveur du referendum. Nicolas Walder (vice-président des VERTS suisses, conseiller national GE) rappelle quelques arguments pour la campagne, notamment les questions de durabilité et de droits humains, très peu mentionnées, non contraignantes et exclues du mécanisme d'arbitrage des différends, ainsi que les problèmes de certification et de propriété intellectuelle. De plus accepter cet accord en ces termes ouvre la porte aux suivants dans la mauvaise direction.

## **INFORMATION DU GROUPE PARLEMENTAIRE ET PARTIE STATUTAIRE**

Faute de temps, ces points ne sont pas traités par l'Assemblée.

## DIVERS

Les remerciements d'usage sont adressés à Séverine Vitali et Nicole Stoll pour la traduction simultanée, à l'entreprise Graber pour la technique, à toutes et tous les intervenant-e-s et au secrétariat des VERTS suisses pour l'organisation, ainsi qu'aux participant-e-s.

L'assemblée est invitée à se mobiliser pour les votations du 7 mars et les élections qui ont lieu à la même date dans certains cantons.

Divers de l'Assemblée :

Julia Küng (JV ; ZG) : les VERTS sont un parti féministe qui milite pour l'égalité, elle a fait le test du temps de parole des hommes et des femmes dans cette assemblée, et les résultats sont malheureusement très déséquilibrés. Elle invite la direction à un meilleur monitoring, et les participant-e-s à mettre davantage en pratique cette égalité dans les assemblées. Balthasar Glättli partage cet avis et en prend note pour la direction.

La prochaine Assemblée des délégué-e-s aura lieu le 27 mars online.

Fin de l'assemblée à 16h15 environ

*Février 2021 Berne, Sylvie Ricci, traduction en allemand par Annalou Baumann et Maja Haus*